

LE HAUT-SOULTZBACH

Mortzwiller et Soppe-le-Haut : le moins de changement possible

Comme plusieurs autres communes alsaciennes, Mortzwiller et Soppe-le-Haut ont fusionné en fin d'année, créant une commune nouvelle : Le Haut-Soultzbach. Christophe Beltzung et Franck Dudit, maires respectifs, s'en réjouissent.

Propos recueillis par Justine Lhabitant

Comment s'est déroulée la création de la commune nouvelle ?

Franck Dudit : C'était une démarche logique. Les deux communes partagent les mêmes paroisse, église, cimetière, le même RPI (Regroupement pédagogique intercommunal). Ça coulait de source. Avec Christophe [Beltzung], nous ne nous connaissions pas avant les élections, mais l'alchimie s'est bien faite et nous avons tout de suite su, autant les maires que les conseils municipaux, que travailler ensemble allait bien se passer.

Lorsqu'on a lancé l'idée, en janvier l'an dernier, on s'est dit : si nous ne le faisons pas, qui le fera ! De toute façon, c'est un rapprochement qui allait arriver à un moment ou un autre, donc on a préféré le faire à notre rythme. Concrètement, il va y avoir une baisse significative des assurances, dès la première année, par rapport à ce que chacune des communes payait.

Christophe Beltzung : Il n'y a pas de grosses surprises parce qu'à deux on est plus fort et on se complète. Ça reste des relations humaines et il faut trouver un équilibre. Il est possible de divorcer jusqu'en 2020 mais sûrement dans des conditions très compliquées. On fera tout pour que ça réussisse.

Comment est né le nom ?

Franck Dudit : Le nom provient du vallon du Soultzbach, dont la source est sur les hauteurs de Mortzwiller. L'idée est venue des enfants des écoles, qui avaient



Les deux maires, Franck Dudit (à gauche sur la photo) et Christophe Beltzung (à droite) ne s'inquiètent pas. Selon eux, les citoyens ont l'habitude de « naviguer » entre les deux communes.

Photo L'Alsace/J.L.

également proposé Soppewiller, et nous avons fait voter - symboliquement - la population. Le Haut-Soultzbach l'a largement emporté. On va installer des nouveaux panneaux, avec le nom, à l'entrée de la commune nouvelle, mais « Soppe-le-Haut » et « Mortzwiller » resteront en place également.

Où les habitants devront-ils se rendre pour leurs démarches ?

Christophe Beltzung : L'objectif est d'avoir le moins de changement possible pour les habitants. Ils pourront se rendre dans les deux bâtiments, avec l'avantage d'une plus grande ouverture de la nouvelle mairie de Mortzwiller qu'auparavant. Ce sera d'ailleurs la mairie principale. Même si, de prime abord, ça ne semble pas logique, c'était dommage de faire des travaux à Soppe alors qu'il y avait

une mairie toute neuve. Pour le personnel, l'agent communal qui était géré par le comité intercommunal interviendra toujours à Mortzwiller comme à Soppe-le-Haut et les secrétaires de mairie se partageront les deux sites.

Y aura-t-il un impact sur les taxes ?

Franck Dudit : Il n'y aura pas de changement dans les taxes en 2016. Chacun reste sur ses taux. Dans une dizaine de mois, avec le nouveau conseil qui aura été mis en place, on votera l'harmonisation, mais on ne souhaitait pas précipiter la décision. Il y a une tendance qui se dégage pour éviter une trop importante hausse fiscale : concrètement, on pourrait envisager une légère baisse, dès 2017, pour les habitants de Mortzwiller.

Quels sont les projets de cette commune nouvelle ?

Christophe Beltzung : Il va y avoir une révision du PLU et du POS, qui sont portés par la communauté de communes. Quant aux prochains investissements, nous nous occuperons des bâtiments en charge - comme le presbytère de Soppe-le-Haut pour lequel il aurait fallu investir un million d'euros si on l'avait mis aux normes comme siège municipal, mais qui bénéficiera d'un investissement moindre pour être transformé en logements - mais aussi donner un coup de jeu aux écoles, que nous souhaitons garder dans chaque village. Ce sont des investissements qu'on ne voit pas forcément mais dont les parents et enfants profitent tous les jours. Les investissements futurs seront moindres car mis en commun.

BERNWILLER-AMMERTZWILLER

Officialiser un rapprochement déjà entrepris

« Le rapprochement était facile. Il s'est fait dans la continuité de ce que nous entreprenons depuis déjà longtemps », résume Mathieu Dittner, maire d'Ammertzwiller, à propos de la commune nouvelle formée avec Bernwiller. Presque tout était déjà mis en commun, grâce à un Sivom (Syndicat intercommunal à vocation multiple).

compensé sur une autre taxe en faveur de l'autre village, détaille le maire. Au niveau fiscal, il devrait y avoir une différence tout au plus d'un ou deux euros par habitant. »

Une école commune depuis 1976

Même l'école - commune aux deux villages depuis 1976 - devrait fusionner définitivement. La maternelle est déjà installée depuis 2002 et l'élémentaire sera dans un site unique dès le printemps 2016. Quant aux associations communales, si beaucoup étaient déjà partagées par les près de 1200 habitants des deux cités, le rapprochement d'éventuels doublons sera laissé à leur charge. « Les sapeurs-pompiers, pour leur part, ont déjà fusionné. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis deux ans et qui est devenu une réalité à la fin de l'année 2015. »

Comme le prévoient les textes officiels, les adjoints élus lors des précédentes élections resteront en poste. Quant à la tête de la commune, elle sera prise par le maire de Bernwiller, Philippe Schittly, Mathieu Dittner devenant maire délégué d'Ammertzwiller.

J.L.

Dans cette optique d'harmoniser les deux villages depuis une dizaine d'années, même les taxes étaient sensiblement au même niveau et ne connaîtront donc que très peu de changements. « Ce qui était en faveur d'une des communes est



Bernwiller et Ammertzwiller éliront maire et maire délégué, dès la première semaine de janvier.

Photo L'Alsace/Arnaud Viry

ASPACH-MICHELNBACH

Un mariage déjà préparé

Le rapprochement entre Michelbach et Aspach-le-Haut s'est fait naturellement, puisque les deux communes partageaient déjà un certain nombre de choses, telles que le RPI ou les pompiers.

« C'est un projet que nous préparions depuis plus d'un an avec François Horny. C'est historique pour la commune ! », assure François Tschakert, maire de Michelbach, à propos de la fusion de sa commune avec Aspach-le-Haut, la voisine. Une fusion qui a peut-être été accélérée par une étude menée par la communauté de communes indiquant la baisse massive de dotations.

« Nous nous sommes rendu compte que la commune était vraiment en difficulté. Nous étions la plus mal lotie, dès 2016 », précise l'édile dont la commune est particulièrement endettée. Autant dire que le rapprochement avec Aspach-le-Haut apporte un bol d'air financier, tant pour la commune que pour les plus de 1800 habitants (environ 360 à Michelbach et plus de 1500 à Aspach-le-Haut), puisqu'il est prévu une baisse des taxes (foncière et habitation), dès 2016. L'objectif est d'uniformiser les taux entre les deux communes.

La deuxième fusion du Haut-Rhin

Les deux maires, qui se connaissent professionnellement par ailleurs, décident alors de suivre la voie de la création d'une commune nouvelle. « C'était assez logique comme nous partagions déjà beaucoup de choses ensemble : les pom-



Les maires d'Aspach-le-Haut, François Horny (au centre), et de Michelbach, François Tschakert (à droite), ont reçu la visite d'André Vallini, secrétaire d'État à la Réforme territoriale en novembre.

Photo L'Alsace/Vincent Voegtlin

piers ont fusionné, nous sommes dans un RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) et nous avons le même curé ! », sourit François Tschakert.

Une charte est approuvée par le conseil municipal et, début septembre, les municipalités organisent une réunion publique. Les choses s'enchaînent très vite ensuite : les conseils votent simultanément la fusion le 8 septembre et l'arrêté préfectoral est signé dès le 18 du même mois. « Nous sommes les deuxièmes communes du départe-

ment à avoir fusionné, et probablement de l'Alsace aussi », rapporte fièrement le maire de Michelbach.

Maintenant, c'est à la logistique de se mettre doucement en place dans cette nouvelle commune baptisée Aspach-Michelbach. Les différents services municipaux vont fusionner et partager le matériel, mais chaque mairie va rester ouverte. Avec probablement une plus large plage horaire pour celle d'Aspach-le-Haut. Dès la première semaine de janvier, les deux conseils municipaux fusionnés vont devoir élire un

nouveau maire - qui devrait siéger à Aspach - et un maire délégué qui aura en charge Michelbach, ainsi que les adjoints. « Il va falloir apprendre à travailler ensemble, durant 2016, avec la difficulté de ne pas pouvoir se tourner vers quelqu'un pour avoir des conseils, puisque ça n'a encore jamais été fait », s'inquiète un petit peu celui qui est à la tête de la commune de Michelbach depuis un an et demi.

Pas de doublon avec la fusion

Contrairement à d'autres communes qui fusionnent, Aspach-le-Haut et Michelbach ne connaissent pas de doublon. Les quelques rues de la seconde ne font pas redite avec celles de la première. « Il y aura peut-être, au niveau de La Poste, une confusion entre Grande rue et rue Principale, mais c'est tout », assure François Tschakert.

Même au niveau associatif, les deux cités se complètent : Aspach dispose d'un club de foot alors que Michelbach compte une association de tennis de table et de pratique de VTT... « Nous allons bénéficier du dynamisme d'Aspach-le-Haut, qui possède une vingtaine d'associations et un très beau marché de Noël », reconnaît le premier magistrat du village.

J.L.

MASEVAUX-NIEDERBRUCK

Une charte pour encadrer la commune nouvelle

À quelques jours des fêtes de Noël, Niederbruck et Masevaux ont voté la création d'une commune nouvelle dénommée Masevaux-Niederbruck. Cette nouvelle entité administrative de plus de 3850 habitants tient à garder les spécificités de ses deux villages constituants et - comme les autres communes nouvelles du secteur - a opté pour la mise en place d'une charte encadrant ses actions. Y sont ainsi définis les engagements et le mode de fonctionnement de Masevaux-Niederbruck ainsi que ses objectifs : répondre aux attentes de la population, mieux représenter les communs composant la commune nouvelle ou encore bâtir un territoire cohérent.

Limiter la pression fiscale de 2016 à 2020

Dans ce document, la commune nouvelle s'engage également à un « pacte de stabilité ». Y sont ainsi détaillées les dotations forfaitaires perçues grâce à sa création mais également la priorité donnée aux projets pour bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Suit un paragraphe soulignant la stabilité de la fiscalité communale : « Le nouveau conseil s'engage à limiter la pression fiscale de 2016 jusqu'à la fin du mandat en 2020. »



Les maires de Niederbruck et de Masevaux se sont mis d'accord sur une charte pour encadrer la fusion.

Photo L'Alsace/Isabelle Bollène

Si la gestion de certains équipements - les salles polyvalentes notamment - sera déléguée aux communes, la majorité des compétences seront gérées par la commune nouvelle dont le siège sera à Masevaux. Un établissement sera cependant conservé, pour l'accueil du public notamment, à Niederbruck. De même pour les établissements scolaires : les deux bâtiments seront conservés et aucune fusion n'est prévue.

Les sites remarquables (la ferme-auberge du Bruckenwald et le site de Houppach) ne seront, eux non plus, pas impactés par cette fusion.

J.L.